

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190621-0000020372-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 24/06/2019

Réception par le Préfet : 24/06/2019

Publication : 28/06/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-3-1-5

Séance du vendredi 21 juin 2019

### COMPTE ADMINISTRATIF 2018

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.  
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-1-2 du 21 décembre 2017 relative au vote du budget primitif 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 relative au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative au vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-5-1-2 du 7 décembre 2018 relative à la décision modificative n°3 de l'exercice 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du départ de la Présidente de la salle de l'Assemblée lors du débat et du vote.

Approuve le rapport relatif au compte administratif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## **Annexe A**

- Arrête le compte administratif 2018, détaillé selon le tableau annexé à la présente délibération (annexe n°1), qui dégage un excédent global de 82 027 451,02 €, dont 79 481 351,14 € pour le budget principal, 1 598 583,62 € pour le budget annexe de la Cité de l'enfance et 947 516,26 € pour budget annexe de la Régie départementale de Production d'Énergie,
- Approuve les maquettes du compte administratif 2018 jointes à la présente délibération,
- Donne acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.